



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 121059

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les vives inquiétudes des élus locaux concernant le nouveau cadre d'intervention de l'action sociale des caisses d'allocations familiales pour les contrats « enfance et jeunesse ». Ce nouveau dispositif prévoit que 85 % des financements soient consacrés à la fonction d'accueil, pouvant ainsi représenter un frein à l'émergence de projets ne répondant pas à cette finalité. Il s'ajoute l'obligation d'un taux de fréquentation des enfants pour l'obtention définitive et maximale des financements. Cette disposition suscite par ailleurs de vives interrogations (comment mesurer la fréquentation d'un terrain de jeux !). Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour améliorer cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121059

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2833